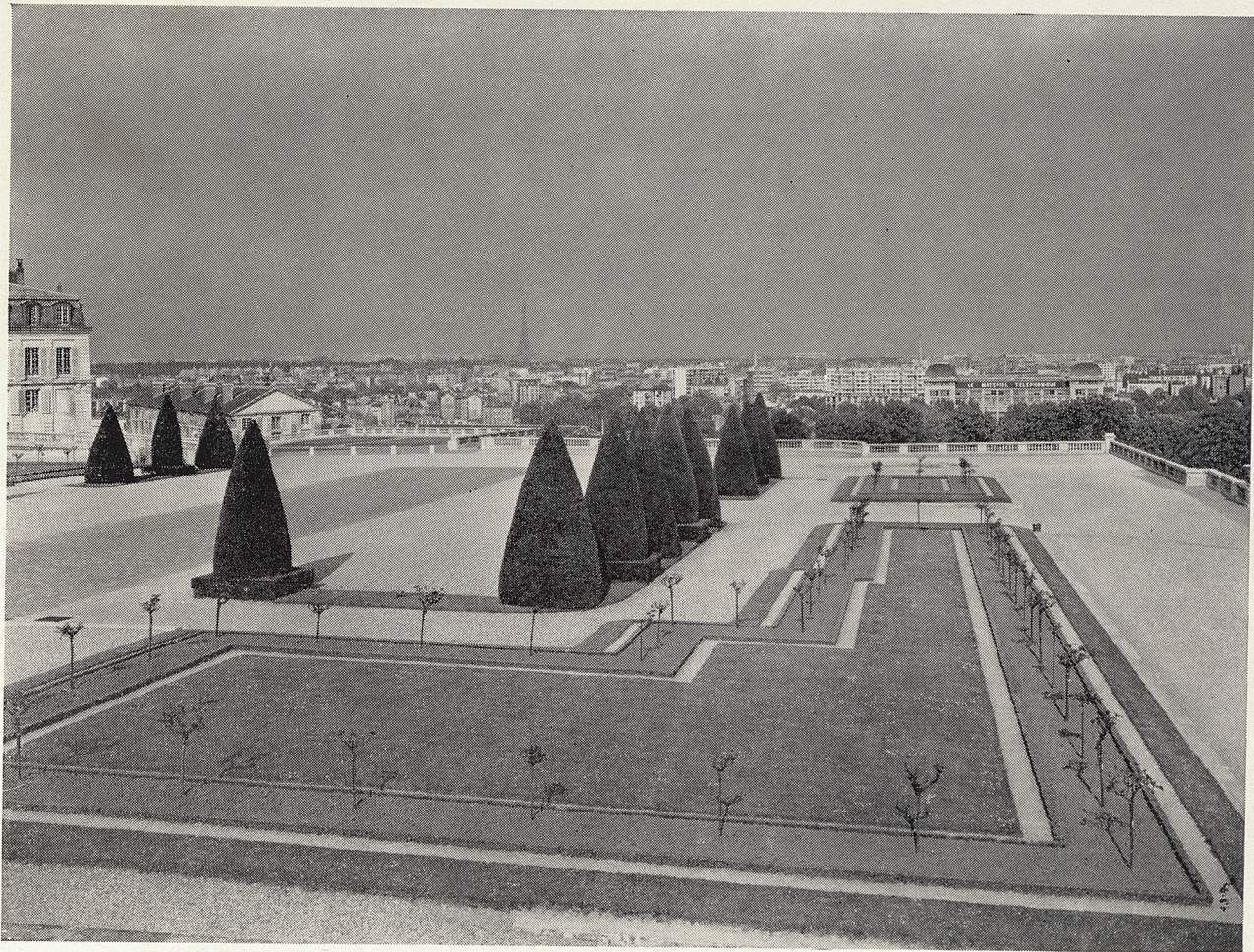


Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



Parc de Saint-Cloud (emplacement de l'ancien château)

PHOTO SARTONY

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE

MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

J. MIGNARD

Pharmacien - Opticien

11 BIS, RUE ROYALE - SAINT-CLOUD

MOL. 42-11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

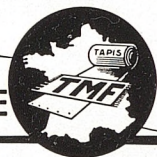
CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

TAPIS et MOQUETTES de FRANCE



CENTRE NATIONAL DES TAPIS ET TAPISSERIES

17°, Place Malesherbes, 11

6°, Boulevard Montparnasse, 9 ter

11°, Boulevard Voltaire, 6

622-21-67

783-68-00

805-16-86

MOQUETTES : 1500 coloris, qualité dessins ;

TAPIS : 1500 versions contemporaines, styles Orients ;

TAPISSERIES : de Watteau à J.P. le Doux.

Prix circuit direct moins escompte substantiel aux Clodoaldiens.

Crédit sans formalité sur 1 an 1/2

PASSEZ AUX "TMF", VOUS SEREZ DÉJÀ RAVIS !

KAYAKS et
BATEAUX
PLIANTS



JEAN MOTEURS HORS-BORD CHAUVEAU — VOILES —

CONSTRUCTEUR ACCESSOIRES NAUTIQUES

2 ter, avenue de Longchamp, SAINT-CLOUD - MOL. 74-54

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste

de la Faculté de médecine de Tiflis

Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps

par l'Ecole du docteur Pentoureau

et l'Académie de soins esthétiques de Paris

102, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28

SUR RENDEZ-VOUS

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

La Cérémonie du "KELLY MEMORIAL"

La grande presse s'est fait l'écho, diversement suivant ses options, du refus qu'ont essuyé, de la part des autorités, les dirigeants du « Kelly Memorial » dans l'organisation, pourtant traditionnelle, de leur cérémonie franco-américaine du Souvenir aux Invalides.

On sait les raisons spéciales qui font que cette affaire nous tient à cœur ; et comment le Sergent KELLY, un des premiers américains parvenus aux portes de Paris lors de la Libération, blessé grièvement sur le Pont de Saint-Cloud, reçut les premiers soins dans la pharmacie de notre concitoyenne Mlle THOMAS, rue Dailly, avant d'aller mourir deux ans plus tard, des suites de ses blessures, en son pays natal.

Depuis cette mort, un culte a pris naissance en l'honneur de ce héros devenu, grâce à l'action du Kelly Memorial, le symbole des Américains tombés pour la cause commune : ce qui rend d'autant plus regrettable, sinon inexplicable, le refus essuyé cette année d'organiser la cérémonie aux Invalides comme de coutume...

Il a fallu se résigner et émigrer au Cimetière Américain du Mont-Valérien, soit en terre américaine...

Cela n'a d'ailleurs pas nui à la majesté et à la grandeur de l'hommage rendu puisque c'est au milieu de ses pairs restés couchés dans le sol de France que la mémoire du Sergent Kelly a été magnifiée.

La Municipalité s'est associée comme il se devait à la cérémonie à laquelle prirent part de nombreuses personnalités.

TRIBUNE LIBRE

« L'exploitation de l'homme par l'Etat est devenue beaucoup plus rigoureuse que l'antique exploitation de l'homme par l'homme. »

Valéry TARSIS. Entretiens Imaginaires.
(Le spectacle du Monde, juin 1966).

Réflexions après la cérémonie du « Kelly Memorial »

La Fête Nationale Belge, qui se célèbre chaque année le 21 juillet, aura lieu comme par le passé aux Invalides.

Ainsi, nous avons la preuve que l'interdiction de la cérémonie du « Kelly Memorial » aux Invalides ne frappait que les Américains et que cette mesure s'insérait dans le cadre des grandes décisions de la Politique extérieure.

Le Chef de l'Etat nous mène donc où il veut, sans indiquer à quiconque dans le Pays, pas même à ses ministres, ses buts réels.

A-t-il le droit d'agir ainsi ?

Si nous en revenons à la Constitution, nous nous apercevons que déjà, comme gardien de l'intégrité du territoire français, le Chef de l'Etat a abandonné seul les départements français d'Afrique du Nord alors que, constitutionnellement, il n'en avait pas le droit.

Depuis, rien n'a changé. Une réforme constitutionnelle a, sans doute, modifié le mode d'élection du Président de la République ; mais les textes constitutionnels sont formels et précis sur ses attributions, d'une part, et sur celles du Parlement d'autre part. Seule une réforme votée régulièrement pouvait nous faire passer d'un régime à l'autre, c'est-à-dire du parlementaire au présidentiel.

Actuellement, notre système est hybride parce que le Chef de l'Etat se permet, sans solliciter la ratification du Parlement, d'exercer une politique extérieure qui est loin d'avoir l'agrément de tous : le scrutin de ballottage, au premier tour de l'élection présidentielle, l'a bien montré.

Ainsi la disparition des libertés communales, sujet qui, nos lecteurs le savent, nous tient tant à cœur, va de pair avec la disparition de la liberté tout court.

Le danger est grand car le Pays, qui s'endort dans un bien-être relatif, bercé par une télévision influencée par le Pouvoir, endormi par une certaine presse qui a intérêt à présenter les événements sous un aspect agréable, pourrait un jour se trouver au bord de l'abîme.

Comment la France, seule, abandonnée de ses anciens Alliés, ayant à faire face à sa propre défense du territoire, y consacrant des sommes hors de proportion avec sa puissance économique et financière, pourra-t-elle soutenir la concurrence des Pays qui consacrent toute leur fortune disponible à des investissements productifs et qui, ainsi, n'auront pas besoin d'une guerre pour nous faire disparaître économiquement de la carte du Monde ?

Déjà le mécontentement s'installe dans les régions les premières atteintes par la dépression économique ; les mesures prises pour y remédier sont insuffisantes : c'est un renversement total de la politique générale qui est nécessaire. Puisse-t-il s'accomplir dans le plan d'une évolution intelligente et non pas trop tard, dans une révolution brutale !

C'est aux corps intermédiaires, aux élites locales, encore clairvoyants et disponibles, qu'incombe ce redressement.

Francis CHAVETON.

Un quart de siècle de vie municipale : 1940-1965 (suite).

Dans nos deux précédents numéros, nous nous sommes efforcés, sous la forme d'un dialogue engagé « **en direct avec M. le Maire** » ou avec d'autres témoins, d'évoquer quelques aspects de cette époque dont la population n'a, le plus souvent, connu que superficiellement les difficultés parfois insurmontables devant lesquelles se trouvaient les autorités locales responsables.

Parmi celles-ci, nous avons nommé M. Michel **Salles**, qui était alors président de l'Union Commerciale et Industrielle de Saint-Cloud et qui devint, d'abord Président de la Délégation Spéciale en remplaçant, le 3 février 1941, M. **Devieilletoile**, démissionnaire, puis fut nommé Maire par arrêté préfectoral du 12 juillet 1941, charge qu'avec ce Conseil nommé il devait conserver jusqu'à la Libération.

Les responsabilités de M. **Salles** furent grandes et lourdes ; car il ne faut pas oublier qu'en toute commune occupée, le Maire encourait le risque principal, étant considéré par l'occupant comme le chef responsable de toute la communauté municipale. A ce titre, il avait été prescrit que son nom et son numéro de téléphone soient affichés sur sa porte, ceci afin qu'en toute circonstance, les autorités occupantes puissent le rechercher.

Il est donc normal, pour l'objectivité de la suite de cette chronique et pour la simple justice, que le rôle du Maire de l'Occupation soit longuement retracé ici.

C'est à M. **Salles** lui-même que nous sommes allés demander de nous aider dans cette tâche et nous le remercions très vivement de la bonne grâce avec laquelle il s'y est prêté.

En attendant d'entrer ultérieurement dans des communications peut-être plus importantes par leur fonds même, nous nous contenterons aujourd'hui de relater un certain nombre de faits, simples « anecdotes » sans doute, du moins avec cette vue « à distance » ; car chacune d'elle pouvait avoir des conséquences parfois imprévues, souvent graves, les réactions de l'occupant ne se préjugeant jamais.

D'autres fois, il s'agissait simplement d'un service à rendre, d'une justice à obtenir, d'une protestation parfaitement motivée à faire aboutir : c'est dans ces cas-là qu'il fallait savoir user de bien des influences et agir avec un sens particulièrement aigu de l'opportunité et du « climat » du moment !

*
**

Q. — Monsieur le Maire, pourriez-vous, pour aujourd'hui, nous exposer quelques épisodes significatifs des difficultés rencontrées avec les occupants ?

— Au hasard de mes souvenirs — mais, probablement, ceux qui se présentent les premiers, sont-ils précisément parmi les plus significatifs — je vous raconterai d'abord cet épisode qui a commencé par la visite, à mon bureau, d'une dame affolée qui demande à me parler.

Je la reçois ; elle se présente : c'était la femme de chambre de M. Charles **Blum**, ancien maire de Saint-Cloud, Israélite comme vous le savez, et qui avait dû, dès l'arrivée des Allemands, se réfugier d'abord à **Condom**, puis en Amérique d'où il ne devait pas revenir, puisqu'il y est mort le 5 octobre 1944.

Je dois à la justice de dire que M. Charles **Blum**, quoique parti de Saint-Cloud, ne se désintéressait pas de sa commune. Je me souviens qu'à ma nomination (**en tant que Maire**), il tint à m'en marquer sa satisfaction en me faisant parvenir, pour le Bureau de Bienfaisance, un chèque de 20.000 F, somme importante à l'époque.

Cette personne, donc, m'expose que, chargée par M. **Blum** de sauvegarder un certain nombre d'objets précieux et de bibelots, elle a cru bien faire d'en bourrer trois valises qu'elle avait d'ailleurs entreposées dans le garage de la villa.

Las ! trois « occupants » sont venus, ont fouillé partout, y compris dans le garage et ont emporté les trois valises, sans autre forme de procès, sans ordre de réquisition, sans décharge... Désastre !

Comment faire ?

Je m'adresse à l'Officier de cantonnement, lui expose l'irrégularité du procédé, lui fait remarquer combien il est discourtois à l'égard du Maire de la Cité, tout Israélite qu'il soit : ce ne peut être que le fait de subalternes pillards, certainement pas d'officiers !

Toujours est-il que, sans doute, je l'avais convaincu ; car, **dans la nuit même**, une enquête fut menée... et que, le lendemain, les trois valises « retrouvées » étaient reportées chez M. Blum.

Q. — Ces réquisitions arbitraires que vous avez qualifiées ont dû être courantes, au moins à une certaine période de l'occupation ?

Il y eut certainement des vols contre lesquels il n'était pas toujours possible d'exercer un droit de suite. Mais, le plus souvent, les autorités avaient un parti-pris très net d'opérer d'une manière en apparence régulière.

La plupart du temps, il s'agissait de déménager des objets meublants, les Allemands tenant beaucoup à s'installer à leur guise, en utilisant tout ce qui leur tombait sous la main : cela a parfaitement été noté dans un des précédents articles.

Je fus informé — c'était encore au temps de la Délégation Spéciale, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1941 — que les Allemands, précisément, « déménageaient » à tort et à travers les villas où ils avaient décidé de s'installer.

Or, il était bien précisé dans les « consignes » entre mes mains que le procédé « régulier » comportait une réquisition, un inventaire du mobilier emporté et que l'opération devait se faire contre constat et décharge en présence des autorités françaises ou de leur représentant.

J'intervins alors pour faire cesser ces procédés arbitraires et essayer de dresser après-coup la liste de tous les meubles ainsi déplacés. Il fut, dans l'avenir, fait droit à cette demande ; et même, pour le passé, il fut possible de retrouver trace d'un nombre important d'objets dont un état fut dressé. Grâce à quoi, malgré, certes, des erreurs ou des omissions, un certain nombre de légitimes propriétaires purent récupérer leur bien.. après le départ des occupants !

Q. — Ces deux cas me semblent parfaitement typiques des interventions que le Maire était amené à faire et de la protection que les habitants pouvaient trouver et, en fait, trouvaient souvent grâce à lui, contre les abus auxquels l'occupant était tenté de se laisser aller. Mais, somme toute, dans ces deux cas, il n'y avait que des intérêts matériels en jeu, parfaitement légitimes d'ailleurs.

Je sais que nous aurons ultérieurement à évoquer des interventions dont l'insuccès aurait pu entraîner des conséquences dramatiques.

Peut-être, pour ménager la progression, pourriez-vous évoquer quelques cas qui, sans être aussi graves, mettaient pourtant en cause des personnes et risquaient d'entraîner des sanctions pour les coupables, ou pour les « otages » retenus par les Allemands, parmi lesquels le Maire était toujours le premier inquisiteur.

Je vous en citerai volontiers deux, dont le côté plaisant, voire bouffon, ne vous échappera pas ; pas plus que les conséquences très graves qu'ils auraient pu avoir si, finalement, les choses n'avaient pu être arrangées.

Un jour, un sac, bourré de Croix de Lorraine et de « V » découpés dans des revues, fut vidé, avenue Pozzo, devant la porte du mess des officiers allemands : le vent en dispersa un grand nombre dans le quartier ; mais il en restait un tas suffisant pour que le Feldtkommandant, en sortant, puisse donner un grand coup de pied qui acheva la dispersion... Grosse fureur, faut-il le dire !

Chose curieuse, on fit aussitôt intervenir le commissaire de police, la voirie ; mais le Maire ne l'apprit que plus tard, le lendemain, quand il fut convoqué à la Feldtkommandantur, pour répondre de cette affaire. Je me trouvai en présence d'un officier, le Docteur Kerber, auquel il a déjà été fait allusion dans les précédentes chroniques, mais dont alors j'ignorais tout. Il me fit savoir que le Landsrat exigeait, sous peine d'arrestation de deux otages, que les délinquants soient trouvés — et **tous** les papiers scrupuleusement ramassés ! Une enquête fut menée par l'Intendant de Police de la Préfecture qui nous dépêcha 5 ou 6 inspecteurs. Le lendemain, le Docteur Kerber m'ayant convoqué à nouveau, m'informe que le coupable est trouvé et qu'on va le mettre en prison. J'explique que ce n'est qu'une gaminerie, au demeurant sans conséquence sérieuse et que le mieux serait d'en rire, car, en tirant vengeance porterait une atteinte grave à l'entente tant prônée entre Allemands et Français. C'est ainsi que le plaisantin fut relâché... sans prison ni amende !

Deux mois après, autre histoire « embêtante »... Deux garçons, qualifiés « garnements » par les Allemands, collés au Lycée, se sont promis, par boutade, de bousculer sous aspect fortuit le Feldtkommandant qui, précisément, faisait sa promenade à cette heure-là rue Coutureau. Aussitôt dit, aussitôt fait.. et l'officier roule à terre à proximité de la sentinelle, postée devant le mess et qui, voyant la fâcheuse posture de son Général, alerte le poste de garde. Les coupables sont, bien entendu, arrêtés sur-le-champ... et le Maire convoqué !

Par chance, le Landsrat s'était mis en tête que ces jeunes appartenaient à des milieux communistes. Or je connaissais parfaitement ces familles qui n'étaient pas du tout communistes. Sur cette affirmation et après avis du Feldtkommandant et d'accord avec lui, le Landsrat décide de relâcher les deux garçons. « La pénitence, me dit-il, c'est vous qui la ferez sous la forme d'une conférence à tous les directeurs, directrices d'écoles, proviseur et directrice des Lycées, sur les marques de respect à témoigner aux officiers des armées d'occupation. » — Faut-il dire que cette conférence aurait déshonoré l'ancien combattant de 14-18 que j'étais et qu'elle n'eut jamais lieu ?

Le plus curieux de l'affaire, c'est que le Préfet avec lequel je n'avais eu aucun contact à ce sujet, était dès le soir-même averti de ces incidents. C'est ce que j'appris avec étonnement le lendemain matin quand, prévoyant pour l'avenir d'autres affaires possibles, je sollicitai un entretien avec M. le Préfet...

Je devais peu à peu me rendre compte que nous avions des « intelligences » dans le haut personnel de l'occupant, intelligences qui nous ménagèrent par la suite bien des facilités et jouèrent finalement un rôle capital et humanitaire pour la sauvegarde de la ville et de la population.

J'aurai à y revenir.

(A suivre).

Un nouvel Hôtel des Postes...

Oui ! mais, **contribuables clodoaldiens**, il faut participer pour 25 % dans toutes les dépenses (achat de terrain et construction) !

Le bureau de postes principal, rue de l'Hospice, est nettement insuffisant pour faire face au trafic correspondant à une population de plus de 30.000 habitants. Aussi l'Administration des P.T.T., d'un commun accord avec la Ville, a-t-elle fixé son choix sur un terrain non bâti, boulevard de la République, rues Pigache, Sevin-Vincent et de la Source, pour une nouvelle implantation. Le Conseil Municipal a donc réservé ce terrain au plan d'aménagement communal, à usage de service public, pour permettre la construction de l'Hôtel des Postes.

Mais la Direction des Services Postaux de la Région de Paris a demandé à la Ville de participer pour 25 % dans les dépenses de construction de ce futur bureau.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 juin dernier, a **refusé**, estimant abusive cette prétention.

D'ailleurs, **M. Francis Chaveton**, Maire, Conseiller Général de Seine-et-Oise, a fait émettre par l'Assemblée départementale un vœu tendant à l'abrogation de toute participation communale dans de telles dépenses qui ne sauraient être mises équitablement à la charge des collectivités locales. Voici le texte de ce vœu :

Conseil Général de Seine-et-Oise

Vœu présenté par M. CHAVETON tendant à obtenir l'abrogation de toutes dispositions comminatoires relatives aux participations des collectivités locales aux frais de construction des bureaux de postes.

Le Conseil Général,

Eu égard aux charges écrasantes qui accablent les communes, lesquelles ne peuvent plus faire face à leurs obligations sans augmenter considérablement les impôts locaux ou sans sacrifier l'exécution de leurs équipements de base (voirie, éclairage public, assainissement etc) :

Considérant que l'Administration des Postes exige, en vertu de dispositions réglementaires datant de 1911, une participation communale de 25 % dans les dépenses globales de construction des bureaux de postes, sans même indiquer préalablement le montant approximatif de la dépense ;

Considérant qu'il est anormal qu'une administration de l'Etat subordonne ainsi la réalisation d'un immeuble à usage de service public au versement de deniers communaux, donc à la participation indirecte des usagers sous forme d'impôts ;

Considérant que le Service des Postes, s'il a certaines des caractéristiques d'un service public, n'en demeure pas moins une exploitation commerciale bénéficiant d'ailleurs du privilège d'un monopole ;

Considérant que les prétentions de cette Administration résultent d'une simple décision réglementaire et non d'une loi ;

Après en avoir délibéré :

Demande que soient abrogées toutes dispositions ayant un caractère comminatoire relatives aux participations des collectivités locales aux frais de construction des bureaux de postes.

Nous souhaitons que l'Administration des Postes, gérante d'un service public ayant néanmoins un caractère commercial, comprenne qu'il lui incombe de réaliser les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de ce service dont elle détient le monopole.

Le gaz naturel à Saint-Cloud

Décembre 1951, à la recherche de pétrole, la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine fore le puits de LACQ 3. La sonde a atteint la cote de — 3.550 mètres. Une énorme éruption de gaz se produit ; il faudra 53 jours d'efforts pour la maîtriser.

Ce n'est pas le premier gisement de gaz naturel découvert sur notre sol ; quelques-uns, précédemment exploités dans le Jura et dans l'Ain, avaient trouvé preneurs sur place. SAINT-MARCET, en Haute-Garonne, déjà plus important, avait donné naissance à un réseau reliant SAINT-GAUDENS à PAU, TOULOUSE, AGEN, LANGON et BORDEAUX.

Mais les réserves de LACQ se révèlent plus grandes encore : elles sont estimées à 200 milliards de mètres cubes, assurant une exploitation de 30 années à la cadence annuelle de 6 à 7 milliards de m³ à 9.500 calories, soit plus du double des ventes actuelles du GAZ de FRANCE.

Très rapidement, un réseau de canalisations va naître, au rythme étonnant de 1 km par jour, afin de transporter ce gaz vers les régions grosses consommatrices d'énergie, en particulier les régions de NANTES, LYON et PARIS.

Après avoir commencé par alimenter les communes de la Région Parisienne les plus éloignées de la capitale, le gaz de LACQ arrive aujourd'hui à ses portes ; demain, il aura remplacé dans notre commune de SAINT-CLOUD le gaz d'éclairage que LEBON inventait il y a quelque 150 ans.

Il faut noter également que depuis le forage de LACQ, des gisements de gaz naturel encore plus importants ont été découverts au Sahara, dont celui d'HASSI R'MEL qui contient, à lui seul, quelque 1.000 milliards de m³. Plus récemment encore, des gisements d'importance comparable ont été découverts en Hollande. Le gaz du Sahara arrive déjà en France par bateaux méthaniers ; celui de Hollande ne tardera guère à arriver à son tour.

Différents par leur origine, le gaz de houille et le gaz naturel le sont aussi par leurs caractéristiques.

Composé de plus de 90 % de méthane, le gaz naturel bénéficie, en particulier, d'un pouvoir calorifique plus élevé que le gaz de houille. La combustion d'un volume donné de gaz naturel produit une quantité de chaleur approximativement double de celle obtenue par la combustion d'un même volume de gaz de houille.

Il ne faut, toutefois, pas en déduire qu'il faut moitié moins de temps pour faire bouillir, par exemple, le contenu d'un récipient placé sur un brûleur à gaz. En effet, les brûleurs à gaz naturel sont réglés de façon telle que leur puissance calorifique soit similaire à celle des brûleurs à gaz de houille.

La flamme aussi est différente : alors que celle du gaz manufacturé est drue et nerveuse, celle du gaz naturel est moins vive, voire un peu flottante ; elle est même dite « paresseuse », mais ce n'est là qu'une apparence physique qui ne diminue en rien ses qualités.

Une autre caractéristique du gaz naturel est, qu'en fait, il n'est pas toxique et qu'il ne présente aucune odeur, ce qui ne veut pas dire que les règles de sécurité ne doivent pas être suivies comme pour tout autre combustible : ventilation des locaux et, pour les appareils d'une certaine puissance, évacuation des produits de la combustion. Le GAZ de FRANCE ajoute d'ailleurs un odorant comme facteur supplémentaire de sécurité.

Enfin, autre avantage du gaz naturel, il est possible d'installer des appareils nouveaux et de remplacer ceux existants par des appareils plus puissants, sans avoir forcément besoin de changer le branchement ou les canalisations intérieures ; ceci pour la simple raison que, pour un même nombre de mètres cubes transportés, le gaz naturel peut fournir un plus grand nombre effectif de thermies (pratiquement le double).

Est-ce à dire que la distribution du gaz naturel se passera sans le moindre inconvénient ?

Certainement non, car il résulte, de ces caractéristiques particulières, la nécessité de modifier les appareils réglés pour l'utilisation du gaz de houille, lorsqu'on passe d'un combustible à l'autre.

C'est cette adaptation des appareils qui constitue l'opération essentielle de ce qu'on appelle couramment la « CONVERSION » et, avant de mettre ce nouveau gaz à la disposition de ses abonnés, le GAZ de FRANCE devra effectuer un certain nombre de visites à leur domicile :

— Recensement des appareils.

Un Agent du GAZ de FRANCE effectuera, chez chaque abonné, sur ses indications, le recensement précis du matériel à régler ou à modifier. Il ne faudra d'ailleurs pas manquer de lui signaler la totalité des appareils raccordés et en service. Les délais d'approvisionnement en pièces et équipements de transformation imposent, en effet, au GAZ de FRANCE une préparation minutieuse que des modifications ultérieures éventuelles rendraient inopérantes et, seuls les appareils recensés, pourront être effectivement transformés ou réglés.

— Campagne commerciale.

Si certains préfèrent changer tel ou tel appareil déjà ancien contre un appareil plus récent ou plus puissant, ils pourront le faire en s'adressant à l'Agent du GAZ de FRANCE chargé du recensement. Mais attention, pour bénéficier des conditions particulièrement avantageuses qui sont offertes (jusqu'à 150 frs de réduction pour une cuisinière, jusqu'à 45 % environ de réduction pour un appareil de production d'eau chaude), il ne faudra pas trop tarder après le recensement des appareils ; le mieux sera certainement d'interroger l'Agent du GAZ de FRANCE chargé de ce travail.

— Adaptation des canalisations de gaz.

Cette opération, dont chacun sera avisé le moment venu, consistera essentiellement en une vérification de l'étanchéité des canalisations intérieures et en un remplacement éventuel des pièces inadaptées au gaz naturel.

— Préconversion.

Suivant la nature, la marque et l'âge des appareils, certains d'entre eux nécessitent de légères transformations pouvant faciliter leur réglage ultérieur ; elles seront effectuées avant l'arrivée du nouveau gaz.

— Conversion.

Tous les appareils, préconvertis ou non, seront définitivement réglés dans les jours qui suivront la mise en service du gaz naturel.

Cela représente donc un certain nombre de visites, mais l'opération entreprise est tellement vaste et complexe que le GAZ de FRANCE a dû spécialiser ses Agents. Il appartient certainement à chacun de faciliter leur tâche ; le GAZ de FRANCE, de son côté, mettra sans aucun doute tout en œuvre pour que tous ses abonnés aient entière satisfaction.

La circulation sur les ponts de Saint-Cloud et de Suresnes

Nous avons attiré à nouveau l'attention des Pouvoirs publics, en particulier celle de M. le Préfet de Police, sur les inconvénients graves qu'allaient faire subir à la circulation les travaux qui doivent être prochainement entrepris pour la consolidation de la culée et de la première pile du Pont de Saint-Cloud, côté rive gauche. Nous avons fait remarquer qu'un palliatif aurait été l'élargissement, en première urgence, du débouché du Pont de Suresnes dans le Bois de Boulogne, par suppression de l'inconcevable « étranglement » qui subsiste en ce lieu malgré les nombreuses réclamations déjà formulées.

M. le Préfet de Police nous répond, à la date du 3 juin, « que la réalisation de cette opération est étudiée par la Direction des Beaux-Arts, de la Jeunesse et des Sports de la Préfecture de la Seine. »

« Ce service a déjà soumis un projet tendant à réserver, par une signalisation au sol, une file de circulation dans la rampe d'accès au Pont de Suresnes, lorsque celle-ci aura été agrandie ; mais il n'a pas paru opportun de retenir cette proposition qui, à l'en-

contre du but recherché par l'élargissement de la voie, tendait à restreindre la surface de roulement. Quoi qu'il en soit, le service précité est saisi à nouveau afin qu'il fasse connaître la suite qui a été donnée à cette affaire et la date approximative de l'exécution des travaux. »

« En ce qui concerne les travaux de consolidation à effectuer au Pont de Saint-Cloud, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées a indiqué qu'il s'agissait essentiellement de renforcer les fondations de la culée et de la première pile côté Saint-Cloud. Les travaux correspondants sont délicats et dureront plusieurs mois. Néanmoins, le projet a été établi avec le souci d'apporter le minimum de gêne à la circulation sur le pont ou sur la voie de berge, côté Saint-Cloud. L'emprise du chantier sur le pont n'occupera qu'une voie de circulation et pendant une durée limitée. Lorsque les appuis auront été consolidés, il sera cependant nécessaire, pour replacer les travées de l'ouvrage en position normale de fonctionnement, de ripper avec des vérins l'ensemble du tablier. Au cours de cette opération qui durera un ou deux jours, la circulation sera totalement interrompue. Mais l'état d'avancement des études ne permet pas d'envisager la réalisation de ces travaux avant 1967 ou 1968.

Dont acte.

Transports en commun

La Municipalité s'est émue des projets de la R.A.T.P. dont la grande presse s'est fait l'écho, tendant à promouvoir des restrictions dans ses services les dimanches et jours fériés. Elle a protesté en particulier contre la suppression, ces jours-là, du tronçon Pont-de-Saint-Cloud - Auteuil de la ligne 52.

Nous publions, ci-dessous, la réponse que nous venons de recevoir :

Régie Autonome des Transports Parisiens,

le 9 juin 1966.

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur l'inconvénient que présentera, les dimanches et jours fériés, la suppression de l'exploitation du tronçon « Pont-de-Saint-Cloud - Porte-d'Auteuil » de la ligne 52.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les restrictions qui vont être apportées à l'exploitation du réseau ont été décidées par l'Administration Supérieure et déterminées de façon à causer le moins de gêne possible à la population.

Les communications entre Saint-Cloud et le métropolitain resteront ainsi assurées par les lignes 72 et 175 à la Porte de Saint-Cloud et par la ligne 160 au Pont de Sèvres. En outre, la ligne 72 est en correspondance avec la ligne 123 qui relie directement Boulogne-Billancourt au terminus « Porte-d'Auteuil » du réseau ferré.

Dans le cadre des mesures adoptées, les habitants de Saint-Cloud n'apparaissent donc pas trop défavorisés.

Veuillez agréer, etc...

Bien entendu, nous laissons à la Direction de la

R.A.T.P. et à l' « Administration Supérieure » la responsabilité pleine et entière de cette décision pour laquelle nous n'avons pas été consultés.

Nous avons aussi réclamé naguère que la ligne 160 ait un arrêt à la gare. Malgré les protestations renouvelées de la population, nous n'avons pas, sur ce point non plus, obtenu satisfaction : cette fois au nom de décisions prises par la Coordination des Transports : c'est-à-dire d'intérêts économiques qui ne tiennent qu'un compte limité d'un autre intérêt qui nous tient davantage au cœur : celui des usagers.

Le Stade Universitaire du « Pré Saint-Jean »

Nous avons maintes fois entretenu nos lecteurs des démarches entreprises depuis bien des années en vue de l'aménagement en terrain de sport scolaire du vaste emplacement resté à l'état de friches situé en bordure du Parc de Saint-Cloud, entre l'autoroute et la voie ferrée Saint-Cloud - Garches.

On sait que l'autorisation de principe a été accordée avec dévolution de l'ensemble sportif à réaliser, non à la Ville de Saint-Cloud sur le territoire de laquelle il se situe, mais à l'Education Nationale par l'intermédiaire du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports : il sera ainsi mis à la disposition des Etablissements Scolaires des communes limitrophes.

L'étude du projet a été confiée à M. LE GARLAN-TEZEC, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux. Il comprend, dans un cadre de verdure complètement rénové, des terrains de grands et petits jeux, des installations d'athlétisme, des vestiaires, le tout sans nuire, bien au contraire, au cadre qu'il importait de sauvegarder.

Nous sommes en mesure d'assurer que tout est désormais au point pour la mise en chantier dès l'automne de cet important ensemble sportif.

Nous nous sommes plaints, et à juste titre, depuis des années de la pénurie de terrains de sports dont souffrait notre jeunesse scolaire pour ne pas nous réjouir de voir ce vaste emplacement sortir enfin du lamentable état d'abandon où il était laissé et trouver dans cette réalisation l'aboutissement logique de sa vocation.

Notre nouvelle Préfecture

HAUTS DE SEINE, Préfecture : NANTERRE...

Si cette révolution est (relativement) facile à réaliser... sur le papier, il en va tout autrement quand il s'agit d'en venir concrètement à la mise en place des innombrables services que comporte une préfecture moderne d'un département d'un million et demi d'habitants.

On sait que si, territorialement, la nouvelle Préfecture sera Nanterre en fait, l'implantation sera à La Défense où tout est à créer.

Il est aujourd'hui possible de donner quelques précisions sur ce qui sera réalisé.

Administrativement, le nouveau Conseil Général comprendra environ 40 membres : les 26 conseillers

généraux des actuels cantons de la Seine qui constituent avec 4 cantons de Seine-et-Oise (Meudon, Rueil, Saint-Cloud et Sèvres) le nouveau département ; dix nouveaux sièges seront créés dans des cantons de l'ex-Seine dont l'importance le justifie.

L'édifice à réaliser comportera une Cité Administrative complète de 22 000 m² de bureaux utiles (dont 1 000 m² dévolus au Conseil Général) et la mise en place de tous les services : Trésorerie Générale, Ponts et Chaussées, Agriculture, Anciens Combattants, Construction, Education Nationale, Jeunesse et Sports, Finances, Industrie, Police, Postes et Télécommunications, Santé Publique, Travail, y compris un Palais de Justice avec Tribunal de Grande Instance (17 chambres) et Cour d'Assises.

Notre nouveau Préfet, M. Claude BOITEL, dispose dès maintenant d'une délégation de signature des Préfets de la Seine et de la Seine-et-Oise pour la Direction des Affaires Départementales et Générales, les Affaires d'Urbanisme pour les réalisations comportant plus de 50 logements, le contrôle des offices d'H.L.M., la répartition des crédits affectés à la Jeunesse et aux Sports.

Ce n'est que peu à peu, quand les constructions seront réalisées et les bureaux livrés aux services que, dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux ans, la Préfecture des Hauts-de-Seine « notre Préfecture », pourra fonctionner à plein exercice.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec peine la mort, survenue à Saint-Cloud, le 27 avril, de

Monsieur Louis RAMETTE

Commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

M. Ramette, qui disparaît à 79 ans, laisse le souvenir d'un homme dévoué, ayant consacré une notable partie de ses forces et de ses activités au service de ses semblables : non seulement en commandant pendant des années le Corps des sapeurs-pompiers de notre ville, mais encore en participant activement à la Société de Secours Mutuels.

Nous prions sa famille d'agréer l'assurance de notre sympathie émue.

Le Repas de l'Amitié

Le traditionnel « repas de l'amitié » s'est déroulé, une fois de plus, dans le cadre sympathique et l'ambiance chaleureuse de la Salle des Fêtes Municipale, le 24 avril dernier.

Il se veut être, nous tenons à le préciser à nouveau,

bien plus que l'occasion d'offrir aux personnes âgées de notre Ville, sans distinction aucune de fortune ou de classes sociales, un repas au menu toujours délicat, une rencontre qui permette à nos Anciens de se connaître et, si possible, de nouer ainsi des liens d'amitié durable.

Mieux sans doute que tous les compliments et félicitations que nous avons coutume d'adresser, en toute sincérité d'ailleurs, à tous ceux qui, à quelque stade que ce soit, se sont dépensés pour assurer le succès de la journée, nous pensons que la publication des deux lettres ci-dessous sera pour eux la meilleure des récompenses.

« Ayant été avec ma femme au **repas de l'amitié** dimanche dernier, pour la première fois, je tiens à vous remercier (la lettre est adressée à M. le Maire) ainsi que le Conseil Municipal et toutes les personnes qui nous ont servis, pour leur dévouement et leur amabilité ainsi que la Croix-Rouge, qui, tous, ont contribué à la réussite de cette journée. »

« Pour la première fois, je me suis rendue hier, avec ma cousine, au **repas de l'amitié** si aimablement offert par la Municipalité de notre ville. Nous y avons retrouvé avec plaisir bon nombre de personnes de connaissance.

« Quelle heureuse journée pour tous !

« Nous avons fait un excellent déjeuner et la séance récréative qui a suivi a été également très appréciée. »

« Nous vous remercions bien vivement pour ces heures si agréables passées dans la bonne humeur et l'amitié. Nous disons aussi un grand merci aux organisateurs et réalisateurs d'une telle journée. »

Nous ne désirons que deux choses : l'augmentation constante du nombre des convives et la satisfaction de tous ! Rien ne sera épargné pour y parvenir.

Noces d'Or

La Municipalité a été particulièrement heureuse de présenter ses félicitations à Monsieur et Madame **Gridaine**, domiciliés en notre Ville depuis 1930, qui ont célébré il y a quelques semaines leurs Noces d'Or, s'étant mariés à **Boulogne** en 1916 !

Le Bulletin Municipal offre à nos jubilaires, M. **Gridaine**, ancien ouvrier aux Usines Citroën, Madame **Gridaine**, ancienne blanchisseuse, ses vœux les plus chaleureux pour de longues années d'heureuse vieillesse.

Distinction honorifique

L'Académie française vient de décerner un Grand Prix au Professeur Charles OULMONT : (Prix fondé l'an dernier) avec le libellé suivant : « ce prix est destiné à couronner l'ensemble d'une œuvre d'un écrivain qui honore grandement la langue et contribue largement au rayonnement du génie français ».

Il a été décerné au lauréat après la publication de ses mémoires récents parus chez CREPIN-LEBLOND sous le titre « **Noces d'Or avec mon passé** » dont l'O.R.T.F. et la grande presse parisienne et étrangère ont largement vanté l'intérêt puisqu'ils forment une vaste fresque d'un demi-siècle d'art, de littérature et de politique.

Deux ouvrages sur Saint-Cloud

Nous sommes particulièrement heureux de signaler la parution de deux ouvrages sur notre Cité. De présentation différente, ils sont susceptibles de toucher des publics très vastes ; sans d'ailleurs pratiquement se chevaucher, ils se complètent au contraire de très heureuse façon : tous les clodoaldiens qui s'intéressent au passé historique et artistique de leur ville, à son évolution au cours des siècles, à son avenir, y trouveront réponse à la plupart des questions qu'ils se posent :

Saint-Cloud, Les Hauts de Seine, par M^{me} Mariette Portet. Pierre Portet, éditeur, 2, rue Bazin à Versailles.

Saint-Cloud, Cité Historique, par André Marie, secrétaire général de la Ville. Edition du Burin, 3, avenue de Flore à Saint-Cloud.

Les trottoirs... aux piétons !

La Municipalité a entrepris depuis plusieurs années la réfection systématique de tous les trottoirs de notre Ville. Ce travail de longue haleine finira par être mené à bien dans sa totalité ; mais, en ce domaine comme en bien d'autres, chacun est porté beaucoup plus à critiquer ce qui le gêne qu'à louer ce qui a été réalisé, considéré a priori comme « normal ». Soit. Mais dans la réalité concrète, nous sommes dans l'impossibilité de tout faire en un jour. D'autre part, comment ne pas trouver amèrement regrettables les déprédations et le trouble engendrés par la désinvolture de certains automobilistes qui n'hésitent pas à garer leurs véhicules sur les trottoirs, comme si ceux-ci étaient faits pour cet usage ! Nous n'ignorons certes pas les difficultés de la circulation et du stationnement ! Nous nous efforçons d'y porter remède, et un vaste programme d'élargissement des voies principales a été élaboré et a reçu un commencement d'exécution : voir en particulier la rue de Buzenval (partie basse), la rue du Mont-Valérien (partie), l'avenue de Longchamp, l'avenue Foch. Ces travaux, très onéreux, ne dépendent pas toujours entièrement de nous ; car ils sont l'apanage des Ponts et Chaussées dans les voies qui, bien qu'urbaines, ne sont pourtant que des sections de voies nationales ou départementales « en traverse ». D'autre part, nous essayons de créer des parkings partout où cela est possible : c'est bien malgré nous si le nombre de places demeure insuffisant et si,

par ailleurs, trop de ces places sont occupées, principalement aux abords de la gare et de la place Clemenceau, par des habitants de communes voisines se rendant à Paris par le train ou l'autobus !

Cet état de choses ne justifie nullement que les trottoirs servent, même occasionnellement, d'annexe aux parkings : ils sont créés à l'usage des piétons et, par ailleurs, nullement capables de supporter le poids des voitures qui les défoncent immanquablement.

La police réprimera impitoyablement tous abus en cette matière.

Hygiène et propreté des rues

Nous avons rappelé à maintes reprises — et notamment dans le dernier numéro du Bulletin Municipal — les règles élémentaires — et obligatoires — concernant la circulation des chiens et les conditions dans lesquelles ils sont autorisés à assouvir leurs besoins naturels.

Devant le sans-gêne éhonté manifesté néanmoins par un certain nombre de nos concitoyens, il nous faut à nouveau insister sur ce point dont l'importance n'échappe pourtant à personne.

Rappelons donc que les chiens doivent :

1° Etre tenus en laisse, sous peine, s'ils sont rencontrés en état de divagation, d'être conduits en fourrière, sans préjudice de la contravention qui frappera le légitime propriétaire ;

2° n'être autorisés à assouvir leurs besoins naturels que dans les caniveaux des voies publiques à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages cloutés.

Nous avons d'ailleurs précisé que par « voies publiques », il faut également entendre les parcs, squares et jardins publics...

Memento téléphonique



Pompiers : 605-45-14.

Commissariat de Police : 825-69-40.

Gendarmerie : 605-43-76.

Hôpital : 605-53-09.

Ambulance : 736-09-82.

Cimetière : 408-83-24.

Taxi : 825-00-00.

Centre Social de la Passerelle: 605-38-34

(ancien numéro transféré de la Mairie au Centre Social de la Passerelle).

Arrêté sur la fermeture des boulangeries

Le Maire de la Ville de SAINT-CLOUD,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953 réglementant la fermeture des boulangeries de Seine-et-Oise, pendant la période des congés payés.

ARRETE :

Article unique. — La fermeture des boulangeries de SAINT-CLOUD pendant la période des congés annuels de 1966 est fixée comme suit :

QUARTIER DU CENTRE

Monsieur HARSCOAT	2, place de l'Eglise	du 2 au 29 août inclus
Monsieur BUSSET	2, rue Royale	du 1 ^{er} au 31 août inclus
Monsieur COCHARD	4, place du Pas	du 1 ^{er} au 30 septembre inclus
Monsieur BERTHELOT	27, rue Royale	du 1 ^{er} au 31 juillet inclus
MONOPRIX (dépôt de pain)	9, rue Dailly	pas de fermeture

QUARTIER DE MONTRETOUT

Monsieur PATRY	90, avenue Maréchal-Foch	du 14 juillet au 15 août inclus
Mademoiselle FIALEX	84, rue de Buzenval	du 15 août au 15 septembre inclus
Monsieur SEVESTRE	132, rue Tahère	du 16 août au 15 septembre inclus
Monsieur FROT	72, boulevard de la République	du 1 ^{er} au 31 août inclus
Monsieur CHAMIGNON	13, rue Gounod	pas de fermeture

DEPOTS DE PAIN

Monsieur DUPILLE	39, rue de Garches	pas de fermeture
Monsieur GIGNEY	45, rue Gounod	du 1 ^{er} au 31 août inclus
Monsieur CHAMBON	17, rue de Buzenval	du 14 juillet au 9 août inclus
Monsieur LEVIEUX	96, boulevard de la République	du 1 ^{er} août au 1 ^{er} septembre inclus

QUARTIER DES COTEAUX

Monsieur EISELE	1, rue de l'Yser	pas de fermeture
Monsieur BRICAULT	10, avenue de Longchamp	du 1 ^{er} au 31 août inclus

QUARTIER DU VAL-D'OR

Monsieur PIRAT	3, Parc de la Bérengère	du 5 juillet au 3 août inclus
Monsieur STENMANN	51 bis, rue du Val-d'Or	du 1 ^{er} au 31 août inclus

AVIS

Elagage des arbres et arbustes surplombant la voie publique

Conformément à l'article 35 du Règlement de Police Municipale du 25 janvier 1904 et à l'arrêté municipal du 8 septembre 1965, les propriétaires de terrains ou de constructions situés en bordure de la voie publique sont invités à faire d'urgence l'élagage des haies, arbres et arbrisseaux.

Ces prescriptions sont rappelées afin que l'élagage soit fait à l'aplomb de l'alignement de chaque voie,

les branches ne devant pas dépasser sur la voie publique ainsi que les lierres et autres plantes recouvrant les chaperons des murs de clôture.

Il a été constaté en effet que, dans certaines rues de la Ville, la végétation masquait des plaques de rues, des disques de signalisation routière ou des panneaux de voirie.

Les propriétaires devront donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les accidents éventuels dont ils seraient personnellement et civilement responsables.

ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS

Les Amis de Saint-Cloud

On doit à cette Association particulièrement brillante d'avoir organisé la remarquable séance audio-visuelle du 7 mai dernier, au Centre culturel de la Ville, pendant laquelle, avec « **La Bataille de Normandie** », on a pu revivre le plus grand débarquement de l'Histoire — 6 juin 1944 — que le président HARDOUIN annonça en un prologue de circonstance.

Un exposé précis, des photos suggestives, des cartes explicites du Cotentin, des souvenirs terribles sur fond sonore adéquat : ensemble fort émouvant présenté par son auteur, Philippe **Guézennec**, Conférencier national du Commissariat général au Tourisme, en présence de M. Francis **Chaveton**, Conseiller Général-Maire de Saint-Cloud, voisinant avec le Colonel **d'Ersu**, premier adjoint au maire de Boulogne-Billancourt, qui, avec des membres de la Municipalité boulonnaise, avait traversé le pont pour voir et entendre ce film inoubliable.

Pourquoi les Alliés ont-ils choisi la Basse-Normandie pour réaliser la plus gigantesque entreprise des temps modernes ? Quels en furent les préparatifs matériels ? Comment les Anglo-américains ont-ils pu surprendre le haut commandement allemand ? Quelle fut la participation des forces navales et terrestres françaises, ainsi que celle de la Résistance à l'œuvre libératrice ? Tels furent les sujets qu'évoqua l'orateur au cours d'une présentation magistrale dont voici les phases principales :

— La situation en Europe à la veille du fameux jour J ; — la stratégie alliée — jalousement gardée — et la conception allemande ; — le mur de l'Atlantique et les forces énormes en présence ; — le plus grand parachutage de la guerre, l'effet de surprise ; — la flotte d'invasion, l'assaut par temps incertain... et ces paroles : « En avant ! il ne doit rester sur cette plage que ceux qui sont morts ou ceux qui vont mourir ! »

Ce sont les secteurs « Gold », « Juno », « Sword », les héros français du jour le plus rude, et puis « Utah-Beach », la pointe du Hoc, « Omaha » la sanglante, la manœuvre de Cherbourg, la Résistance française et la guerre des haies autour de Caen, ville charnière. Par le goulet d'Avranches, l'infiltration qui se heurte à la contre-attaque de Mortain et c'est la chaudière infernale de Falaise : le « Stalingrad » normand. La 2^e D.B. de Leclerc intervient dans le combat. Enfin, le dernier acte se joue avec les scènes Rouen, Le Havre, Dieppe, Alençon... et ne ce sont plus que ruines sur le sol reconquis de la mère Patrie.

Robert **Hardouin**, en quelques mots vibrants, mit le point d'orgue à cette épopée glorieuse et tragique en faisant applaudir celui qui l'avait si bien retracée, vingt ans après la Victoire finale.

ASSOCIATION P.A.C.T.

Propagande et Action contre le Taudis Aide aux Mal-Logés

L'Association P.A.C.T. de Saint-Cloud a tenu le 14 mai son Assemblée Générale annuelle qui coïncidait avec le 10^e anniversaire de sa fondation.

Au cours de ces dix années, elle a étudié 140 demandes, assuré le financement et réalisé effectivement : 20 réfections de logements ; 8 aménagements nouveaux de logements ; 8 réfections de toitures ; 17 installations d'eau ; 5 installations d'électricité ; 5 installations sanitaires et raccordements à l'égout ; 6 installations de chauffage.

Outre la subvention annuelle qu'elle reçoit de la ville de Saint-Cloud, l'Association a utilisé, pour financer ces réalisations, des subventions et prêts obtenus d'organismes officiels divers : Caisse d'Allocations Familiales, Caisse de Retraite Vieillesse, Caisses Complémentaires, ainsi que les dons de ses membres bienfaiteurs.

Au cours de cette Assemblée, à laquelle assistait M. **Rollin**, Maire-Adjoint, le Colonel **Catoire**, Président des P.A.C.T. de la banlieue parisienne, a souligné l'importance du travail qui reste à faire pour l'amélioration de l'habitat ancien. Une jeune équipe nouvelle est venue se joindre au P.A.C.T. pour développer son action à Saint-Cloud. M. **Claudon**, nommé Vice-Président, va dorénavant prendre cette action en mains aux côtés de M. **Houillon**, qui continue à assurer la Présidence de l'Association.

Tous ceux qui désirent faire appel au P.A.C.T. ou lui apporter leur aide sont priés d'écrire à l'Association : 28, rue Royale à Saint-Cloud.

Association des Donneurs de Sang de Saint-Cloud

PARIS, le 16 mai 1966.

Monsieur le Maire,
Cher Président,

Permettez-nous de vous adresser nos très sincères remerciements pour la réussite du poste de prélèvement du Centre social de la rue de l'Yser. Madame **CLEMENT** a bien voulu nous autoriser à faire cette collecte dans la salle municipale et, à l'unanimité, les Donneurs de Sang ont reconnu que ces locaux étaient mieux adaptés que ceux de la rue des Ecoles.

Devant ce résultat, nous espérons que vous voudrez bien nous autoriser à faire les prochaines collectes dans cette salle.

Il est prévu que les prochaines journées du sang se dérouleront :

- a) Fin SEPTEMBRE 1966,
- b) en FEVRIER 1967.

En ce qui concerne les journées des 14 et 15 mai, nous avons collecté 287 flacons. C'est peu si l'on considère la densité de la population, mais le beau temps d'une part, les cérémonies des communions d'autre part, n'ont pas manqué de perturber ces journées ; toutefois, nous avons eu une grande satisfaction dans le quartier de Stella Matutina puisque, sur 287 flacons, 171 donneurs sont venus au Groupe mobile installé dans ce quartier.

Evidemment, le nouveau Centre social doit être connu et nous avons l'espoir que ce lieu sera peut-être dans l'avenir un poste important.

Veuillez avoir l'obligeance de remercier le personnel communal qui, sur son initiative, a placé différemment les calicots qui se trouvaient ainsi tous visibles pour « l'automobiliste ».

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Cher Président, l'expression de nos très empressées salutations.

Le Président :
Ch. **BOUET**.

Association des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes de Saint-Cloud - Garches

Le 16 janvier 1966, l'Association des Déportés de Saint-Cloud-Garches, de la F.N.D.I.R.P. (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes) réunissait ses adhérents pour la remise des cartes.

A cette occasion, un goûter familial rassemblait Déportés, Internés et Familles dans une charmante ambiance amicale.

Le Président, M. **SAMSON**, dans une allocution, évoqua le souvenir de Robert **LANGÉVIN**, qui nous quitta en septembre, de cet homme courageux, dévoué, dont toute la vie fut consacrée à la lutte pour la solidarité et la justice et qui épuisa ses dernières forces dans l'organisation de notre exposition sur la déportation.

Quelques instants après, notre dévoué Secrétaire, M. VOIZARD, prenait la parole pour évoquer le succès de cette manifestation :

- 2.500 entrées,
- 350 signatures au Livre d'Or,
- une contribution efficace de la Municipalité de Saint-Cloud et de celle de Garches, pour la célébration de l'Anniversaire de la Libération des Camps.

M. VOIZARD, qui fait partie du Bureau National, nous résuma les efforts de notre Fédération en 1965 :

- Large union de tous les Déportés,
- Inauguration de la Clinique de Fleury-Mérogis,
- Obtention de la retraite à 60 ans pour les Déportés,
- Création de la caisse solidarité-décès,
- Levée de la forclusion pour l'obtention de la carte D.I.R.-D.I.P., etc.

A tous ces succès, notre secrétaire, soutenu par la Section, a largement contribué par son travail personnel, son assiduité aux grandes réunions nationales : congrès, comité départemental, etc.

Puis notre Trésorier, M. IVANOFF, rendit compte de l'état de notre budget, en équilibre malgré de grosses dépenses, grâce aux subventions généreuses des Mairies de Saint-Cloud et de Garches.

Enfin, notre Présidente fondatrice, Madame FERNIER, toujours fidèle à ces réunions où elle retrouve des amis de première heure, aussi bien que de plus récents, remercia le Bureau, pour sa fidélité, son zèle, son organisation.

Ce Bureau dont voici la composition :

- Présidente Fondatrice : Madame FERNIER ;
 - Président : M. SAMSON ;
 - Vice-Présidents : Docteur HAAS, M. TEHET ;
 - Secrétaire : M. VOIZARD ;
 - Trésorier : M. IVANOFF ;
 - Porte-Drapeau : M. DUCHATEL ;
 - Membres du Bureau : Mesdames COLLIN, HUGUENIN, BROTSKI, Monsieur HENNECENT,
- a été reconduit à l'unanimité.

Ceci est une occasion pour nous d'appeler tous les Déportés, Internés et Familles de Disparus qui ne seraient pas encore des nôtres, à se faire inscrire à notre Section, soit chez :

— M. VOIZARD, 27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD (téléphone : 605-69-93) ;

— M. IVANOFF, 96, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD (tél. 408-83-38) ;

— M. SAMSON, 210, bd de la République, SAINT-CLOUD (tél. 408-81-10),
où ils trouveront amitié, aide et conseils.

De même, tous les habitants de Saint-Cloud-Garches peuvent nous manifester leur sympathie soit en nous adressant des dons pour la bonne marche de la clinique des Déportés F.H. MANHES à Fleury-Mérogis, soit pour nous aider dans nos réalisations. (C.C.P. Association : 12.046-00).



ATHLÉTISME : Jean-Pierre PERRINELLE, Cadet de l'U.A.S. St-CLOUD 1^{er} du Championnat de l'Île-de-France 1966, 1.000 mètres disputé à Montgeron.

Chien-guide pour un aveugle

Le LIONS INTERNATIONAL, Club de SAINT-CLOUD, signale qu'il est disposé à mettre à la disposition d'un aveugle de la localité un chien-guide auquel cet auxiliaire permettrait de se rendre seul à son travail.

L'emploi de ce chien-guide nécessite un apprentissage qui se fait à MILAN au cours d'un stage d'adaptation d'une quinzaine de jours : tous les frais de voyage et de séjour seraient pris en charge par le LIONS CLUB.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. NEDJIB, Président, 45, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, à SAINT-CLOUD.



HAND BALL SCOLAIRE - Equipe "Cadets" des "Activités du Jeudi"
1^{er} du Championnat d'Honneur U.S.E.P. Seine

Debout de gauche à droite : Quatremare, Leclerc, Panzarella, Graux, Gueudre.

A genoux de gauche à droite : Monsel, LLiteras, Gaucher.

Associations Familiales de Saint-Cloud

Dans un monde où l'image de l'homme et de la femme se transforme profondément, où, par ailleurs, beaucoup de personnes sont ébranlées par les complexités du monde moderne, de nombreux couples sont inquiets ou en difficulté.

Où pourraient-ils trouver, d'une part l'information, d'autre part, à certains moments, l'écoute discrète, totalement désintéressée dont ils peuvent avoir besoin ?

L'Association Française des Centres de Consultations Conjugales (A.F.C.C.C., 25, avenue Bosquet, Paris-7^e) s'est donné pour but de répondre à cette double attente.

Avec l'appui des Associations Familiales, elle ouvre à Saint-Cloud (Local de la Croix-Rouge, 2, rue de l'Yser) un centre de consultation où, (moyennant une participation de 10 F), des personnes longuement formées et qualifiées sont à la disposition de tous, avant et après le mariage.

Pour prendre rendez-vous, il suffit de téléphoner à 825-17-36. Une permanence a lieu le dernier mercredi de chaque mois, de 15 heures à 17 heures.

Elle se propose également d'informer l'opinion durant les prochains mois par des conférences sur les problèmes du couple et des enfants.

Une première conférence, suivie de débats, sera faite par Madame Abiven, médecin psychologue, conseillère conjugale : le mercredi 12 octobre, à 20 h. 50, au Centre Culturel, rue des Ecoles, sur le sujet suivant :

« Répercussion de l'entente des parents sur l'équilibre et l'évolution des enfants ; rôle de cette entente dans leur formation à la connaissance de la vie. »

Cette réunion est largement ouverte à toutes les personnes qu'elle est susceptible d'intéresser.

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud

L'Assemblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud s'est tenue le dimanche 27 mars, sous la présidence de M. Paul Hermand, Président.

Le rapport sur l'exercice 1965 fut présenté par M. René Maillet, Président du Conseil de Surveillance. Ce rapport ne donna lieu à aucune observation et fut adopté à l'unanimité. Nous donnons, ci-après, quelques chiffres qui renseigneront nos lecteurs sur l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 1965 et sur son utilité.

Trois membres du Conseil d'Administration voyaient leur mandat arriver à expiration : MM. Jacques Roisin, Roger Trodé et Guy Blanchard. Ils furent réélus pour une nouvelle période de trois années.

Au Conseil de Surveillance, les mandats de MM. René Maillet, Louis Poste, Petit, Chartier, Louis Roisin, Mlle Debenne étant expirés, l'Assemblée leur renouvela sa confiance pour une nouvelle période de deux années.

La loi de Finances du 29 novembre 1965 qui modifie le régime fiscal des intérêts des dépôts, et plus généralement de tous les produits des placements à revenus fixes, devait amener les pouvoirs publics à réexaminer les taux d'intérêts versés à nos déposants à dater du 1^{er} janvier 1966.

Des renseignements complets pourront être fournis aux personnes qui se présenteront aux permanences de la Caisse.

**

Quelques chiffres extraits du rapport sur l'exercice 1965 :

La Caisse compte 115 membres « Prêteurs » pour un montant de 648.087,67 F et 118 membres « Emprunteurs » pour un total de 447.493 F. Au cours de l'exercice, 29 prêts ont été consentis pour une somme totale de 202.200 F et pour les motifs suivants : achat de terrain, construction de pavillon ou d'appartement, transformation, acquisition de pavillon ou appartement ancien, achat de mobilier, aménagement intérieur.

**

Fondée en 1926, la Caisse de Crédit mutuel continue à rendre service à ses membres qui peuvent avoir besoin d'un crédit pour un motif utile accepté par ses Conseils d'Administration et de Surveillance.

On comprendra qu'elle ne peut atteindre son but que si tous ceux qui disposent de quelque liquidité lui font confiance et lui prêtent, soit « à vue », soit « à terme », les capitaux, même modestes, dont ils peuvent disposer. Il s'agit, on le voit, d'une véritable mutuelle dont l'action ne peut laisser indifférents tous ceux qui ont à cœur de rendre service autour d'eux.

Tous renseignements peuvent être fournis aux Permanences tenues les mardi et vendredi, de 18 h. 30 à 19 h. 30 et le dimanche, de 10 h. 30 à 11 h. 30 : au Centre d'Action Sociale, 28, rue Royale à Saint-Cloud.

Comité de Défense contre l'Alcoolisme

Le C.D.C.A. local va refondre son bureau et fait appel aux personnes désireuses de s'associer à la lutte contre l'alcoolisme. Il souhaiterait en particulier avoir la collaboration d'un pharmacien, d'un instituteur ou d'un professeur ainsi que d'un étudiant. Les personnes intéressées sont priées d'écrire au C.D.C.A., local 64, rue des Tennerolles à Saint-Cloud.

*

**

Plusieurs personnes nous ont signalé qu'elles n'arrivaient pas à trouver à Saint-Cloud de la bière sans alcool ni de l'apéritif sans alcool. Le C.D.C.A. serait reconnaissant aux commerçants qui tiennent de telles boissons non alcoolisées, de bien vouloir se faire connaître au Comité local. La liste en sera communiquée dans le prochain Bulletin Municipal.

*

**

Vous pouvez aider le C.D.C.A. en vous abonnant au journal « Alcool ou Santé », C.D.C.A., C.C.P. 12.085-07 PARIS (6 F par an).

Club International des Amateurs de voitures anciennes

Nous apprenons la création à Saint-Cloud du Club International des Amateurs de Voitures Anciennes, club qui a pour but de grouper, non seulement les propriétaires de voitures anciennes, mais aussi les collectionneurs de maquettes, documents, emblèmes et autres objets ayant trait à l'automobile ancienne.

Ce club publie un bulletin trimestriel, un annuaire de ses membres et organise des rallyes, des sorties, des conférences. Les membres se voient également faciliter les contacts avec des spécialistes de l'automobile (historiens, constructeurs, pilotes, journalistes, ingénieurs, etc.).

Il compte déjà plus de cent membres répartis dans 17 pays et, parmi les membres d'honneur, on remarquera : M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, Conseiller Général ; M. Tommy FRANKLIN, reporter à l'O.R.T.F. et M. J. BIGNAN, ancien constructeur de voitures de course.

Collectionneurs, nostalgiques des voitures anciennes, amateurs d'originalité... copocéphiles, pour tout renseignement, adressez-vous au C.I.A.V.A., 161, rue Tahère, à Saint-Cloud.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 1966

publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

L'an mil neuf cent soixante six, le jeudi neuf juin à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud, se sont réunis, sous la présidence de M. F. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, TENOUX, DELAHAYE, COLIN, VILLE, Mme CHOISSET, M. BEAUFOUCHER, Mme COUTANT, MM. RAVASSE, HARDOUIN, GUILLAUME.

Absents excusés : MM. GUICHARD, SCHMITT, PETIT, COUTUREAU, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN.

M. GUICHARD a donné pouvoir à Mme CHOISSET.

M. SCHMITT a donné pouvoir à M. MONSEL.

M. PETIT a donné pouvoir à M. RAVASSE.

M. COUTUREAU a donné pouvoir à M. RAYNAUD.

M. PETITDEMANGE a donné pouvoir à M. COLIN.

Mme LORRAIN a donné pouvoir à M. CLEMENT.

M. P. MAILLET est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 1966 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Toutefois, M. VILLE demande si une erreur matérielle ne s'est pas glissée dans l'indication du montant de la subvention accordée à une société d'Anciens Combattants pour l'organisation d'un congrès national.

M. le Maire répond négativement.

A cette occasion, M. GIRAUD souligne les difficultés financières rencontrées par les dirigeants.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité :

1°) Approuve le compte communal de Gaz de France pour l'exercice 1965 ;

2°) Autorise le Maire à signer une convention avec la Ville de Paris pour le passage d'un égout rue de l'Aqueduc, M. LEMONNIER s'abstenant ;

3°) Approuve un état de dépenses imprévues ordonnancé par le Maire au titre de l'exercice 1965 ;

4°) Ouvre un crédit pour participation de la commune aux frais de rénovation du cadastre (2^e versement), MM. LEMONNIER et COUTUREAU s'abstenant ;

5°) Accorde une subvention pour fréquentation de cours professionnels ;

6°) Adopte le barème suivant pour détermination du quotient familial à retenir pour participation des familles à l'envoi d'enfants en classes de neige, pour le service des repas des cantines scolaires et pour l'envoi d'enfants en colonie de vacances :

Quotient familial mensuel	Colonie de vacances	Cantines scolaires	Classes de neige
Ressources jusqu'à 250 F.	6,00	gratuité	7,00
De 251 à 300 F	7,00	1/2 tarif	11,00
De 301 à 450 F	8,50	plein tarif	13,00
De 451 F et au-dessus ..	10,00	plein tarif	17,00

7°) Refuse de souscrire un engagement pour une participation communale, fixée à 25 % par l'Administration des P.T.T., concernant la construction d'un nouvel hôtel des postes ;

8°) Accepte le règlement d'une indemnité pour dommages causé au patrimoine ;

9°) Autorise le Maire à signer un contrat renouvelant celui passé avec la S.O.G.E.M.U. pour l'enlèvement des ordures ménagères ;

10°) Autorise le Maire à renouveler le contrat passé avec la S.G.H.R. pour concession des cantines scolaires ;

11°) Autorise le Maire à signer un acte d'échange de terrains entre la ville de Saint-Cloud et la Société Civile Immobilière du 17 et du 19, rue du Mont-Valérien ;

12°) Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec les promoteurs de la S.C.I. du 11, rue du Mont-Valérien ;

13°) Décide de financer par voie d'emprunts l'acquisition de terrains pour la construction d'une piscine et d'un équipement sportif contigu.

14°) Autorise le Maire à signer un acte de location avec le « Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », pour un logement de fonction destiné au gardien du stade municipal ;

15°) Autorise le recrutement d'un agent contractuel pour surveillance et entretien du stade municipal ;

16°) Fixe à 40 F. le montant unitaire de vacances dues aux moniteurs de ski employés pendant les classes de neige ;

17°) Fixe l'état du personnel d'encadrement et de service nécessaire pour le fonctionnement de la colonie de vacances du col de TAMIE et en détermine la rémunération ;

18°) Autorise la création d'un poste de surveillant de travaux ;

19°) Fixe le montant de l'indemnité spéciale d'encadrement à verser aux membres du corps enseignant ayant prêté leur concours à l'organisation des classes de neige ;

20°) Ouvre au titre des charges antérieures, divers crédits par prélèvement sur les fonds libres ;

21°) Ouvre un crédit complémentaire pour aménagement d'une propriété en Savoie, Centre Alpin de TAMIE ;

22°) Ouvre des crédits complémentaires pour le financement de l'agrandissement de la mairie et l'acquisition du mobilier nécessaire ;

23°) Décide l'acquisition d'une voiture « Estafette » Renault et ouvre le crédit correspondant à cette acquisition ;

24°) Inscrit en recettes et en dépenses le montant de la subvention accordée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne pour la construction du Centre Social de la Passerelle de l'Avre ;

25°) a) ouvre un crédit destiné à permettre la gravure au

monument aux morts de noms de soldats « morts pour la France » ;

b) ouvre un crédit pour transferts de corps au Carré Militaire du cimetière communal ;

c) ouvre un crédit pour règlement des frais d'érection de la stèle élevée à la mémoire du Professeur Henri CHRETIEN ;

26°) Autorise le Maire à signer une convention avec les Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud pour utilisation des locaux nécessaires aux consultations de P.M.I.

27°) Décide l'acquisition d'ouvrages récemment publiés sur l'histoire de Saint-Cloud pour livres de prix et hommage de la ville ;

28°) Approuve le mémoire présenté pour frais et honoraires d'avocat dans une instance engagée contre la ville au Conseil d'Etat ;

29°) Autorise le Maire à signer un contrat d'assurances pour la garantie accidents à l'égard des élus municipaux ;

30°) Attribue diverses bourses pour séjours d'études à BAD GODESBERG et à MAIDENHEAD ;

31°) Autorise le Maire à signer un contrat de location pour les locaux de l'ancienne Ferme Neuve à CHARBONNIERE (Loiret) ;

32°) Autorise le Maire à signer un avenant de retrait au contrat d'assurance des véhicules municipaux ;

33°) Prend en considération l'avant-projet de construction d'une nouvelle école maternelle au groupe du Centre ;

34°) Approuve le plan d'alignement de l'avenue Caroline ;

35°) Approuve le plan modificatif des alignements de la rue Coutureau ;

36°) Autorise le Maire à signer un acte de cession gratuite en faveur de la ville de SAINT-CLOUD de parcelles de terrain pour élargissement de la rue Armengaud ;

37°) Autorise le Maire à signer un acte de cession gratuite en faveur de la ville de SAINT-CLOUD de parcelles de terrain pour élargissement de la rue Coutureau ;

38°) Autorise le Maire à signer un acte de cession gratuite de terrain par « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », pour permettre la réalisation d'un parking privé au stade municipal ;

39°) Adopte le tracé modifié de la Sente des Milons ;

40°) Par 16 voix contre 9, celles de MM. CLEMENT, GIRAUD, DELAHAYE, COLIN, PETIT, COUTUREAU, RAVASSE, HARDOUIN, GUILLAUME et 2 abstentions, celles de MM. RAYNAUD et SCHMITT ;

Décide le renvoi en Commission, pour étude complémentaire, d'une proposition tendant à apporter une modification fragmentaire au plan d'urbanisme de détail communal ;

A l'unanimité,

41°) Donne un avis favorable tendant à modifier le plan d'aménagement de détail dressé par Maître LE MARESQUIER et prévoyant l'inclusion d'une zone réservée pour espaces verts publics autour des bâtiments municipaux de la mairie et le classement, également en zone d'espaces verts publics des terrains compris entre le futur tracé du prolongement de l'Autoroute de l'Ouest et la future route des Berges (Quai Carnot) afin qu'il puisse y être aménagé des parkings ;

42°) Décide de réserver au plan d'aménagement communal, pour services publics, les terrains suivants :

a) parcelle située boulevard de la République et boulevard Washington pour implantation éventuelle d'un détachement du régiment de Sapeurs-Pompiers de PARIS ;

b) et, pour construction d'immeubles I.L.N. ou H.L.M., de parcelles de terrains enclavées se trouvant à proximité de la rue de la Porte-Jaune ;

c) pour rénovation du quartier, des terrains situés rue des Milons et rue du 18-Juin ;

d) mais renvoie en commission, sur proposition de M. MONSEL, pour étude complémentaire, le projet de réservation de terrains destinés à l'implantation de nouvelles écoles et à la construction de logements pour les membres du corps enseignant ;

43°) Admet le principe de l'érection d'un Memorial aux morts inhumés outre-mer sur l'ossuaire du cimetière communal et désigne à cet effet une commission municipale d'études composée de MM. RAYNAUD, VILLE et GUILLAUME ;

44°) Donne un avis favorable sur diverses demandes de sursis d'incorporation qui sont présentées au titre de la classe 1968 ;

45° Révisé sa délibération en date du 19 novembre 1965 et établit une parité entre les écoles maternelles et les écoles primaires pour le remboursement, par le corps enseignant, des communications téléphoniques personnelles.

**

M. CLEMENT demande instamment que l'on intervienne à nouveau auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées, pour obtenir l'autorisation de placer un feu tricolore à l'intersection du boulevard de la République et de la rue du Pierrier.

M. MONSEL obtient l'agrément de principe de l'Assemblée pour l'échat d'une péniche destinée à la création d'une section d'aviron de l'U.A.S. SAINT-CLOUD (abstention de M. CLEMENT).

M. DELAHAYE demande que soit réparée la clôture qui sépare le local affecté aux scouts de l'ensemble des immeubles H.L.M. de la rue du 18-Juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 10 juin, à 0 h. 15.

Le Secrétaire de séance :
P. MAILLET.

ÉTAT - CIVIL

du 16 Mars au 8 Juin 1966

Naissances

Agesilas Christophe, Raymond, Georges ; **Gillet** Bruno ; **Poulet** Lionel, Stéphane, André ; **Fortier** Didier, Pascal, Claude ; **Houas** Mourade ; **Samuel** Jean-Charles ; **Jeanjean** Nathalie, Thérèse ; **Gueroult** Delphine, Marie, Benedicte ; **Narcy** Anne, Jeanne, Louise ; **Poelle** Anne-Christine, Marie, Germaine ; **Deguines** Emmanuelle, Marie, Geneviève, Pierrette ; **Nevers** Valérie, Renée, Paulette, Marie ; **Tournois** Marc, Philippe, Bernard ; **Ducrot** Thierry, Robert, Bernard ; **Baigné** Florence, Odile ; **Duval** Pierre, Marie, Eric ; **Goujon** Nathalie, Karina ; **Bonjour** André, Philippe ; **Le Brun** Gaëlle, Marie, Annick, Corentine ; **Didelot** Isabelle, Nathalie, Sylvie ; **Laouari** Abdelkader ; **Corbier** Béatrice, Brigitte, Christiane ; **Guéroult** Emmanuelle, Sonia ; **Siret** Evelyne ; **Gorju** Frédéric, Charles, Ernest ; **Chambon** Laurence, Anne ; **Colin** François ; **Tositti** Patricia ; **Aubrée** Manuèle, Jeanne, Eugénie ; **Leterrier** Catherine, Marie, Juliette ; **Savary** François, Henri, Marc ; **Giron** Marc, Gérard ; **Trévidic** Vincent, Valentin, Marc.

Mariages

Chambost Edouard, Pierre, Philippe, Simon et **Duquesnoy** Catherine Marie-Jeanne, Bernadette ; **Yanouche** Mokhtar et **Carbajal** Daniela-Mercédès ; **Fouquet** Gérard, Charles, Claude et **Manchon** Vivianne, Odette, Suzanne ; **Descroix** Jacques, Pierre, Robert et **Contentot** Bernadette, Marie-Louise ; **Poirot** Michel, Roger et **Janik** Ursula, Ruth ; **Duchateau** Jean-Bernard et **Degos** Josette, Micheline ; **Manchon** Michel, Raymond, Lucien et **Huguenin** Liliane Lucie, Aimée ; **Collard** Michèle Léone et **Bergeron** Henri ; **Cohen-Bacri** Jean, Mimoun et **Touboul** Claudine, Rachel ; **Marque** Gérard, Jacques et **Nez** Liliane ; **Hervet** Hubert, Bernard et **Cottret** Louise ; **Sidler** André, Charles, Camille et **Fainque** Madeleine, Nicole ; **Dorion** Jacques, Georges, Armand et **Fetaz** Marie, Louise ; **Le Bacquer** Danièle, Michèle et **Garnier** André, Guy, George, Jean ; **Staut** Elisabeth, Roselyne, Andrée, Joséphe et **Aubry** Dominique, Marie ; **Dupas** Annie, Michèle, Eliane et **Paquet** Dominique, Pierre, André ; **Martini** Philippe et **Beaufils** Chantal, Lucette, Paulette ; **Kwan** Danièle, Jacqueline, Georgette et **Levitte** Norbert, Jean ; **Caumon** Daniel, Jean et **Louinger** Catherine, Yvonne ; **Dugast** Guy, Robert, Jean et **Roux** Marie-Thérèse, Martine ; **Megueddem** Ouarda, Rita et **Bure** Bernard, Marcel, Michel ; **Ami** Jean-Claude,

Albert, Charles et **Fénéon** Françoise, Denise ; **David-Laberte** Robert, Lucien et **Arbelet** Simone, Marcelle, Camille ; **Rizo** Lucien, Armand et **Tanugi de Jongh** Chantal ; **Prain** Roger, Auguste, François, Alphonse et **Bufano** Lucrezia ; **Dutheil** Philippe, Léon, Marcel et **Champion** Yolande, Renée, Albertine ; **Le Roy** André et **Pigou** Marie, Odile ; **Olivier** Patrick Yvon, Henri André et **Sanders** Mary, Frances ; **Marissal** Daniel, Michel et **Jolive** Marie-Claude, Nicole, Juliette ; **Despalles** Jean, Jacques, Charles, Marius, Parfait et **Coillaut** Denise, Andrée ; **Guery** Christiane, Bernadette et **Trichet** Bernard, Abel, Léon, Gabriel ; **Moudir** Saïd et **Louiche** Jeannine.

Décès

Coard Henriette, Mathilde, Marie, Vve **Expert-Bezançon**, 80 ans ; **Barthel** Jacques, 86 ans ; **Lecerf** Antoinette, Marie ; 75 ans ; **Fleury** Lucie, Vve **Vacher**, 87 ans ; **Lauroy** François, 65 ans ; **Sonogni** André, Laurent, 62 ans ; **Ramage** Marthe, Marie, Joséphine, vve **Keirel**, 85 ans ; **Lhuillier** Juliette, Augustine, vve **Jumeau**, 84 ans ; **Wetterlé** Marcelle, vve **Boudes**, 78 ans ; **Luick** Michel, 86 ans ; **Rocton** Georgette, Solange, fme **Urrutibéhéty**, 70 ans ; **Navarre** Bernard, Joseph, 85 ans ; **Parquet** Emma, fme **Dalle**, 64 ans ; **Alleaume** Charlotte, Suzanne, Victoire, fme **Lorgeou**, 82 ans ; **Fontaneau** Marie, Lucie, vve **Brun**, 87 ans ; **Superchi** Jean-Marie, 67 ans ; **Pelletier** Marthe, Augustine, vve **Pilorge**, 76 ans ; **Warain** Marie, Colombe, Hermance, vve **Salot**, 82 ans ; **Douelle** Jeanne, Marie, fme **Devaux**, 74 ans ; **Loones** Yvonne, vve **Cressot**, 73 ans ; **Theffo** Almérine, Marie, Juliette, fme **Petitdemange**, 71 ans ; **Ceccaldi** Pascal, 86 ans ; **Favre** Jules, Jean-Baptiste, 69 ans ; **Courtois** Yvonne, Mireille, vve **Crabot**, 73 ans ; **Ramette** Louis, Charles, Victor, 79 ans ; **Lhermite** François, Louis, Marie, 83 ans ; **Rouault** Maurice, Julien, 70 ans ; **Thimon** Georges, Toussaint, Adrien, 70 ans ; **Gresse** Gilbert, 68 ans ; **Vasseur** Emile, Arsène, Henri, 56 ans ; **Chateaux** Stella, Maria, fme **Colmard**, 63 ans ; **Dupin** Léonie, Clémentine, vve **Portier**, 91 ans ; **Armand-Delille** Maurice, Philippe, 88 ans ; **Bert** Marie, Aurélie, vve **Ramette**, 81 ans ; **Andreacci** Gina ; vve **Noyer**, 75 ans ; **Labre** Alfred, Paul, 82 ans ; **Meyniel** Agnès, vve **Dodde**, 96 ans, **Lepich** Catherine, Ep. **Berdnikoff**, 62 ans ; **Pepiot** André, Hyacinthe, 50 ans ; **Cléris** Georgette, Alphonsine, Fernande, vve **Noret**, 78 ans.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F
De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.

PUBLICITÉ : Relations Publiques Administratives, 132, rue du Faubourg St-Denis, PARIS-10^e - Tél. : COM. 44-64

Directeur-gerant : Francis CHAVETON.

Presses Multiples, Saint-Cloud - Dépôt légal n° 009 - 6-66

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES

- CITÉS

SAINT-CLOUD

16, avenue Jean-Jaurès

506-50-77

2, av. du Maréchal-Foch

605-92-27

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

(Comptes de Chèques sans aucun frais) Location de coffres-forts

Laboratoires Franay
Lirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)

Tél. : MOL 69-20

ATELIER CARROSSERIE - PEINTURE - MÉCANIQUE

Spécialiste **CITROËN - PANHARD**

STATION ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE - MISE AU POINT
VOITURES SPORT TOUTES MARQUES

M. C. GORJU, 1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD

GARAGE DU PONT DE St-CLOUD - Tél. : 605-44-62

Remorquage - Dépannage jour et nuit

PAUL DAHL

ÉQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIMÉ
CONTACTS ÉLECTRIQUES

24, Qual Carnot, SAINT-CLOUD

MOL. 67-25

STUDIO DE
SAINT-CLOUD

R. LOMPRESZ

PHOTOS AMATEUR - CINÉ - MARIAGES - PORTRAITS

3, rue de la Libération
Tél. : 605-07-26

PHOTOGRAPHIES
INDUSTRIELLES



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES

MIROITERIE - VITRERIE

Tous Travaux pour appartements

DEWERPE

— Fondée en 1889 —

7, rue Mollien, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : 605-19-06

Escompte Spécial sur référence de cette annonce

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE

Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la RÉPARATION
de votre appartement.

AYEZ UN LIVRET de CAISSE d'ÉPARGNE :

Livret ordinaire : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 3 % net d'impôt

Livret supplémentaire « B » : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 2,25 % (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement : maximum 40.000 Fr.

Intérêt 2 % net d'impôt

TOUTES OPÉRATIONS A VUE ET SANS FRAIS
SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans — Tél. : 825.64.65

ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE

APPAREILS MÉNAGERS - VENTE - DÉPANNAGE
INSTALLATIONS - ENTRETIEN - BATIMENT ET INDUSTRIE

SOCIÉTÉ P.U.C.E.P.

600. 72-49

58, rue de Buzenval, SAINT-CLOUD

MOL. 86-08

PAVILLON DE COMBLEVAL

Ancien rendez-vous de chasse de **CHARLES X**

SALLE HISTORIQUE, TERRASSE CHAMPÊTRE

situé dans le Parc de Saint-Cloud

route de Marnes-la-Coquette, PARIS

DÉJEUNER - GOUTER - APÉRITIF

DINER DU 1^{er} MAI AU 31 AOUT

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

RÉSERVATION 970-38-69

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN et FILS

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD

408-89-25

agence beausoleil

PIERRE LACLEF

TRANSACTIONS

IMMOBILIÈRES

CONSTRUCTION

160, boul. de la République

SAINT-CLOUD

Tél. : 408 76-65



DÉMÉNAGEMENTS

Ets Michel GORAND, 233, boul. Pereire, PARIS-XVII^e (Porte Maillot)
PARIS - PROVINCE - ÉTRANGER ———— Maximum de soins
Tél. : ÉTOILE 73-74 et 11-60 — ÉTUDES et DEVIS GRATUITS

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - ENGINs - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

PEINTURE - RAVALEMENTS
VITRERIE - DÉCORATION

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & C^{ie}

41, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD 408-87-47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

IMPRIMERIE TYPO - OFFSET MONNIER

11, avenue Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-76

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
ENTREPRISE MARCEL PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD MOL. 65-85

ENTREPRISE DE PEINTURE
DÉCORATION - VITRERIE

Sté André VOISINE & C^{ie}

19, rue du Calvaire, SAINT-CLOUD - MOL. 69-56

REVÊTEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

CHAUFFAGE (Charbon - Gaz - Mazout)
PLOMBERIE - SANITAIRE

D. CLEPOINT

7, rue Preschez, SAINT-CLOUD Tél. : 825-08-71

DELARFEUX & C^{ie}

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS
DOMESTIQUES ET AGRICOLES INDUSTRIELLES **LES POMPES GUINARD** PULVÉRISATEURS MATÉRIEL INCENDIE POMPES MARINES
40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2.-O.) TEL.: MOLITOR 48-00

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & C^{ie}

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-88-88

LOCATION et LAVAGE de COUCHES pour BÉBÉS

AMERICAN DIAPER-SERVICE



**ES FOURNIT
ES LAVE
ES RAMASSE
ES LIVRE**

à domicile
(2 fois par semaine)

POUR L'ACCOUCHEMENT : Évitez tous soucis de lavage et de séchage. Louez nos couches pour la durée de votre séjour en clinique. (Ramassage journalier des couches sales.)

OU DEMANDER NOTICE EXPLICATIVE ET TARIF A :
408 78-91

(Service SC 109, Rue Tahère - SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



Ameublement
Double Rideaux
Voilages
Linge de maison

TEXTILE SOLEIL

160, bvd de la République
92 SAINT-CLOUD

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

FONCINA

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'INVESTISSEMENT CONVENTIONNÉE

3, rue Louis le Grand, PARIS (2^e) Tél. : RIC. 17-59

met en LOCATION : 175, 177, boul. de la République à **ST-CLOUD**, sur un emplacement privilégié, **109 appartements tout confort et 190 parkings** livrables au cours de l'été 1966 -- Visite de l'appartement témoin à partir d'AVRIL ou renseignements au Siège.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU
LABORATOIRE GÉNÉRAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L. G. T.

4, rue de Garches, SAINT-CLOUD - Tél. : 605-69-10

Tous les Cadeaux...

Au Gay Logis

8, place du Pas
SAINT-CLOUD (1^{er} étage)

ENTRÉE LIBRE

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

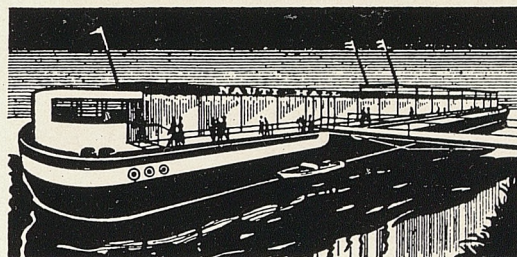
LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}

3, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

NAUTI-HALL

Face au 62, quai Carnot, SAINT-CLOUD, Tél. MOL. 44-55
(Entre les Ponts de St-Cloud et Suresnes) parking pour voitures



Raymond GUYARD, ex-officier mécanicien de l'armée de l'air
Directeur de NAUTI-HALL

serait très heureux de recevoir votre visite en sa péniche chauffée, et de vous présenter son exposition permanente de bateaux, moteurs, accastillages et accessoires nautiques et motonautiques, des principales marques françaises et étrangères, et son atelier de mécanique et de mise au point dotés des derniers perfectionnements ; enfin, de vous conseiller utilement et de vous guider dans votre choix, en vous faisant profiter de sa grande expérience du motonautisme.



LUNETTES - INSTRUMENTS

J. PARMENT

OPTICIEN

6, rue de Verdun, SURESNES

Tél. 506-78-17

PEINTURE - DÉCORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod

605-98-11

92 SAINT-CLOUD

A. ROGER

PLOMBERIE SANITAIRE — CHAUFFAGE CENTRAL

(GAZ - CHARBON - MAZOUT) agréé Gaz de France

20, rue d'Orléans — 825-05-80

VERRES DE CONTACT

J. TINLOT

OPTICIEN DIPLOMÉ

9, rue Dailly, SAINT-CLOUD



825-58-32

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

Garage de Saint-Cloud

38, rue Dailly, SAINT-CLOUD

MOL. 47-47 et 48-41

OUVERT JOUR ET NUIT TOUTE L'ANNÉE

LOCATION DE VOITURES
SANS CHAUFFEUR

STATION SERVICE

ACHAT - VENTE

SERVICE RAPIDE PLOMBERIE

DEPAN'307

ARNAUDO 970-01-24

CASCHELIN 970-33-52

CIRASSE 605-41-42

SERVICE D'URGENCE DES ENTREPRISES LOCALES

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS

36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - 605-42-15 et 825-05-86

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
ET CLASSIQUE

PAPETERIE DE BUREAU

Les Jeunes

98, Boulevard de la République, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-71-13

Agence CITROËN et PANHARD

GARAGE DE L'AVENUE

Robert BRU

101, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - 408-87-75

DÉPANNAGE DE NUIT : 605-37-11

COUVERTURE - PLOMBERIE - INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE & C^{ie}

P. HERTEMAN, GÉRANT

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD — Tél. : 605.41-42

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

E^{ts} Louis RABONI & C^{ie}

3 POINTS DE VENTE :

Siège Social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : MOL. 76-72 et la suite

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : MIC. 74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : MOL. 52-54



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE

26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

Pâtisserie - Confiserie
Glaces - Cuisine

G. Chamignon

13, Rue Gounod

Tél. 408.28.77 - St-CLOUD (S.-et-O.)

54, Rue du Commerce - PARIS (15^e) - 783.56.04